



Construction d'un préau moins de 10m2

Par **nantes 44**, le **06/07/2017** à **08:52**

Bonjour,

J'envisage de construire un préau de moins de 10 m2 (3m30 x 2m80) à l'arrière de ma maison, en limite de propriété avec mon voisin (un côté de 3m30 sera en limite de propriété et un côté de 2m80 sera adossé à la façade de ma maison). Je voulais savoir s'il y avait des démarches particulière à accomplir pour la création d'un préau de cette superficie ?

Vous remerciant par avance pour votre réponse
Cordialement

Par **morobar**, le **06/07/2017** à **17:16**

Bonsoir,

Oui

Il faut déposer une DP.

On peut vous imposer des matériaux, une couleur...